

RCS : LE MANS Code greffe : 7202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1970 B 00057 Numéro SIREN : 577 050 578 Nom ou dénomination : DIRECT DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2019 sous le numéro de dépôt 3225



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

DIRECT DISTRIBUTION

Route de Bonnétable
72000 LE MANS

S.A.S. au capital de 3 500 067 €
R.C.S. LE MANS 577 050 578

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018

Comptes certifiés conformes

M. GROUARD Maxime

Tél 02 40 92 66 00

Fax 09 55 27 66 00

cva@cvaexperts.fr



6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700. RCS Nantes 330 356 700. Capital 430 000 euros



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et AssociésSociété civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 10/06/2013, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. DIRECT DISTRIBUTION** relatifs à l'exercice du **1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	98 004 344 €
■ Chiffre d'affaires	126 864 334 €
■ Bénéfice net comptable	4 317 980 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 11/04/2019

Yohan DEGRES

Christian PALVADEAU



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/12/18 Durée 12 mois			Clôture au 31/12/17 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	42 011 224	27 653 771	14 357 453	14 502 675
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	394 241	75 884	318 357	318 357
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	75 884	75 884		
FONDS COMMERCIAL (1)	318 357		318 357	318 357
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 340 502	27 577 887	10 762 615	10 910 030
TERRAINS	3 110 385	765 370	2 345 015	2 680 403
CONSTRUCTIONS	25 407 789	21 740 600	3 667 189	4 385 921
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	4 712 447	4 032 364	680 082	792 525
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 299 664	1 039 553	260 111	383 125
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	3 810 216		3 810 216	2 668 054
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	3 276 480		3 276 480	3 274 287
PARTICIPATIONS	74 752		74 752	74 752
TITRES IMMOBILISES DIVERS	2 242 713		2 242 713	2 230 821
PRETS	496 767		496 767	511 109
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	462 247		462 247	457 603
ACTIF CIRCULANT	83 849 593	202 701	83 646 891	75 049 006
STOCKS ET EN-COURS	9 513 584	202 289	9 311 295	8 226 497
MARCHANDISES	9 513 584	202 289	9 311 295	8 226 497
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	1 462 188		1 462 188	1 499 082
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	3 394 618	412	3 394 205	2 117 642
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	403 540	412	403 128	342 239
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 991 077		2 991 077	1 775 402
CREANCES DIVERSES (3)	17 715 831		17 715 831	17 977 125
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	27 866 692		27 866 692	41 845 657
DISPONIBILITES	23 835 977		23 835 977	3 346 427
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	60 701		60 701	36 574
TOTAL GENERAL	125 860 817	27 856 473	98 004 344	89 551 681
(1) Dont droit au bail			80 000	80 000
(2) Dont à moins d'un an			47 245	16 330
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/12/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/17 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	73 801 992	69 484 012
CAPITAL	3 500 067	3 500 067
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	3 295 302	3 295 302
RESERVES	62 688 641	58 107 736
RESERVE LEGALE	350 006	350 006
AUTRES RESERVES	62 338 635	57 757 730
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 317 980	4 580 904
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>73 801 992</i>	<i>69 484 012</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	457 838	551 323
PROVISIONS POUR RISQUES	457 838	247 524
PROVISIONS POUR CHARGES		303 799
DETTES (1)	23 744 513	19 516 345
DETTES FINANCIERES (2)	7 118 148	2 311 287
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	5 000 000	100 000
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	2 118 148	2 211 287
DETTES D'EXPLOITATION	16 455 418	16 609 300
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	11 037 942	10 803 960
DETTES FISCALES ET SOCIALES	5 055 356	5 513 859
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	362 120	291 480
DETTES DIVERSES	170 945	595 756
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	102 327	531 678
AUTRES DETTES DIVERSES	68 617	64 078
TOTAL GENERAL	98 004 344	89 551 681
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	2 288 670 21 455 842	3 172 355 16 343 990
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/12/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/17 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	127 634 512	122 983 010
VENTES DE MARCHANDISES	124 828 010	120 445 033
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	2 036 324	1 527 573
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>126 864 334</i>	<i>121 972 607</i>
REPRISES SUR PROVISIONS	462 965	693 393
TRANSFERTS DE CHARGES	196 045	167 938
AUTRES PRODUITS	111 166	149 071
CHARGES D'EXPLOITATION	120 487 470	115 314 928
ACHATS DE MARCHANDISES	98 092 869	92 495 839
VARIATION DES STOCKS	(1 137 618)	194 801
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	87 098	42 027
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	9 338 715	8 625 129
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 998 729	1 964 263
SALAIRES ET TRAITEMENTS	8 296 232	7 857 824
CHARGES SOCIALES	2 385 626	2 302 429
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 187 969	1 368 065
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	202 701	153 165
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	27 214	302 534
AUTRES CHARGES	7 931	8 847
RESULTAT D'EXPLOITATION	7 147 041	7 668 081
PRODUITS FINANCIERS	61 231	168 363
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	14 824	8 225
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	46 400	160 137
REPRISES SUR PROVISIONS	6	
CHARGES FINANCIERES	124 670	127 285
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		6
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	124 573	126 069
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT	96	1 210
RESULTAT FINANCIER	(63 439)	41 077
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	7 083 602	7 709 158



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/12/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/17 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 337 450	330 537
SUR OPERATIONS DE GESTION	301 295	300
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	867 612	324 737
REPRISES SUR PROVISIONS	168 542	5 500
CHARGES EXCEPTIONNELLES	712 788	187 723
SUR OPERATIONS DE GESTION	810	193
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	335 400	72 728
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	376 577	114 801
RESULTAT EXCEPTIONNEL	624 662	142 814
PARTICIPATION DES SALAIRES	1 416 720	1 541 832
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 973 564	1 729 236
<i>Total des produits</i>	<i>129 033 193</i>	<i>123 481 910</i>
<i>Total des charges</i>	<i>124 715 213</i>	<i>118 901 005</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	4 317 980	4 580 904
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	466	469

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Depuis le 20 décembre 2018, la société HERIMAX est propriétaire de 22 304 actions sur les 22 313 actions composant le capital de la société DIRECT DISTRUBUTION. Elle est de ce fait devenue le principal actionnaire.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement, car il n'a pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Constructions :	20 ans	- Matériel de transport :	3 à 5 ans
- Agencements des constructions :	10 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans
- Matériel :	3 à 10 ans		

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 22 313 actions de 156.86 euros.

Fonds commercial

* TV-Hifi Saint-Pavace	Acquisition en 1970	53 357
* Presse	Acquisition le 01/07/2003	185 000
* Droit au bail parapharmacie	Acquisition le 29/10/2008	80 000
		318 357

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	394 241			394 241
Immobilisations corporelles	37 495 360	1 394 878	549 735	38 340 503
Immobilisations financières - titres	2 305 574	11 904	12	2 317 466
Immobilisations financières - créances	968 714	34 656	44 356	959 015
	41 163 889	1 441 438	594 102	42 011 225

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	75 884			75 884
Immobilisations corporelles	25 819 959	1 206 905	214 347	26 812 517
	25 895 843	1 206 905 (*)	214 347	26 888 402
(*) Dont dotation : . linéaire		797 517		
. dégressive		390 453		
. exceptionnelle		18 935		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	551 324	384 858	478 343	457 839
Dépréciations de l'actif immobilisé	765 370			765 370
Dépréciations de l'actif circulant	153 172	202 701	153 172	202 701
	1 469 866	587 559 (*)	631 515 (*)	1 425 910
(*) Dont : . exploitation		229 916	462 966	
. financier			6	
. exceptionnel		357 643	168 543	

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	228 409
- montants repris parce que devenus sans objet :	249 934

Les dotations aux provisions pour risques et charges se ventilent comme suit :

- un litige prud'homal :	28 657
- une provision pour charges liée aux véhicules de location :	25 875
- une provision pour redressement suite contrôle URSSAF :	24 986
- une provision pour charge liée à un rejet de CB :	1 340
- un provision pour litige commercial (*) :	304 000
	384 858

(*)Litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 304 000 €.

Les provisions pour risques et charges à la clôture de l'exercice se ventilent comme suit :

- une provision pour charge (véhicule de location) :	25 875
- une provision pour litiges prud'homaux :	101 638
- une provision pour litige commercial :	304 000
- une provision pour redressement suite contrôle URSSAF :	24 986
- une provision pour charge liée à un rejet de CB :	1 340
	457 839

Biens pris en crédit-bail

Néant

Créances : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	959 015	47 245	911 769
Acomptes versés sur commandes	1 462 189	1 462 189	
Créances d'exploitation	3 394 618	3 394 618	
Créances diverses	17 715 831	17 715 831	
Charges constatées d'avance	60 701	60 701	
	23 592 354	22 680 585	911 769

Dettes : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*) (**)	5 000 000	5 000 000		
Emprunts bancaires (1)				
Emprunts & dettes financières divers (2)	2 118 149	537 838	1 580 310	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	16 455 419	15 747 059		708 360
Dettes diverses	170 946	170 946		
Produits constatés d'avance				
	23 744 513	21 455 843	1 580 310	708 360

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires

(**) Effet remis à l'escompte

5 000 000

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice

100 000

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales

10 719

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Plus-value latente au début de l'exercice	4 041 009
- Plus-value latente à la fin de l'exercice	4 504 630

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	88 921 212
- Drive	16 449 697
- Station-service	21 493 425
	126 864 334

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	24
- Agents de maîtrise	12
- Employés	346
	382

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2017, qui s'élève à 482 467 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de développement dans le cadre du futur magasin à BENER.

Pour les salaires versés en 2018, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 484 649 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Remboursement TICFE	0	156 794
Remboursement URSSAF taux AT	0	144 501
Cession immobilisations corporelles	335 388	867 600
Cession immobilisations financières	12	12
Provision litige prud'homal	28 657	30 798
Provision litiges commercial	304 000	137 745
Pénalités amendes	222	0
Indemnité art 700 - litige prud'homal	400	0
Intérêts légaux - litige prud'homal	188	0
Amortissements exceptionnels sur mise au rebut	18 934	0
Dotations provision contrôle URSSAF	24 986	0
	712 787	1 337 450

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	708 360
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	708 360
	1 416 720

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 000 € et au taux de 33,1/3% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée d'éventuels crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	2 267 811
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-294 247
	1 973 564

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	1 826 478
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 28 %)	1 645 653

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles	Néant
---	--------------

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	1 920 930	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application des règles de droit du travail.

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 34.45 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2017.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ.....	762 158 €
--	-----------

Entreprises liées

	LIEES	AVEC LIEN DE PARTICIPATION
Participations	74 753	-
Créances rattachées à des participations	-	-
Créances diverses	16 805 080	-
Prêts	-	-
Emprunts et dettes financières divers	936	-
Produits de participation	-	-
Autres produits financiers	-	-
Charges financières	466	-

Filiales & participations à plus de 50 %	S.C.I. BENERMANS 72000 LE MANS R.C.S. 512 012 550	LE MANS VOYAGES 72000 LE MANS R.C.S. 403 912 702
Capital	2 000	7 650
Capitaux propres autres que le capital	-2 306 618	276 583
Quote-part du capital détenu	80%	100%
Valeur brute des titres détenus	1 600	73 153
Valeur nette des titres détenus	1 600	73 153
Prêts et avances consentis	16 805 080	-
Cautions & avals donnés	-	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	16 123	-
Résultat du dernier exercice clos	-340 596	-4 671
Dividendes encaissés	-	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

DIRECT DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 3 500 067,96 euros
Siège social : Route de Bonnétable - 72000 LE MANS
577 050 578 RCS LE MANS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 JUIN 2019
--

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 4 317 980,29 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 4 317 980,29 euros

A titre de dividendes 3 770 897,00 euros
Soit 169 euros par action

Le solde 547 083,29 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 40 795 848,37 euros (compte tenu de la distribution exceptionnelle de 22 089 870 euros prélevée sur les réserves, décidée le 10 janvier 2019).

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.
L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 507 euros,

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 3 770 390 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des Sommes Distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/12/2015	/	22 313	/	/
31/12/2016	/	22 313	/	/
31/12/2017	/	22 313	/	/
AG 10/01/2019	22 089 870 €	22 313	2 970 €	22 086 900 €

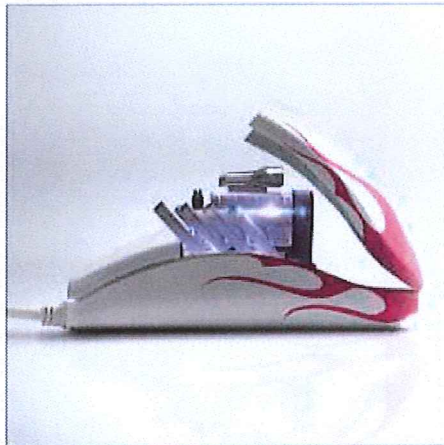
Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 13 juin 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés votants

Certifié conforme
Le Président

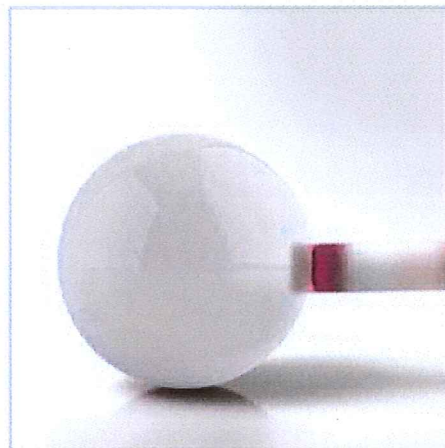
M. GROUARD Maxime

M. GROUARD Maxime



AUDIT
COMMISSARIAT
AUX COMPTES

ÉVALUER
RASSURER
RECOMMANDER
PÉRENNISER



DIRECT DISTRIBUTION SAS
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « DIRECT DISTRIBUTION SAS » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

1) Valeurs mobilières de placement

A la clôture de l'exercice, les valeurs mobilières de placement représentent 28 % de l'actif, pour un montant net de 27 866 692 €.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à circulariser les organismes financiers.

2) Stocks

La société constate, à la clôture de l'exercice, un stock brut de 9 513 584 € déprécié à hauteur de 202 289 €. Le stock net représente une valeur de 9 311 295 € au 31 décembre 2018.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à :

- assister à l'inventaire physique ;
- effectuer une revue analytique des stocks ;
- contrôler les quantités et l'évaluation des stocks par sondages ;
- vérifier la permanence des méthodes de valorisation et de dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Laval, le 28 mai 2019

Le commissaire aux comptes

ALTONEO AUDIT



Cédric TOMINE,
Associé

BILAN

ACTIF	Clôture au 31/12/18 Durée 12 mois			Clôture au 31/12/17 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	42 011 224	27 653 771	14 357 453	14 502 675
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	394 241	75 884	318 357	318 357
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	75 884	75 884		
FONDS COMMERCIAL (1)	318 357		318 357	318 357
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 340 502	27 577 887	10 762 615	10 910 030
TERRAINS	3 110 385	765 370	2 345 015	2 680 403
CONSTRUCTIONS	25 407 789	21 740 600	3 667 189	4 385 921
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	4 712 447	4 032 364	680 082	792 525
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 299 664	1 039 553	260 111	383 125
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	3 810 216		3 810 216	2 668 054
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	3 276 480		3 276 480	3 274 287
PARTICIPATIONS	74 752		74 752	74 752
TITRES IMMOBILISES DIVERS	2 242 713		2 242 713	2 230 821
PRETS	496 767		496 767	511 109
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	462 247		462 247	457 603
ACTIF CIRCULANT	83 849 593	202 701	83 646 891	75 049 006
STOCKS ET EN-COURS	9 513 584	202 289	9 311 295	8 226 497
MARCHANDISES	9 513 584	202 289	9 311 295	8 226 497
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	1 462 188		1 462 188	1 499 082
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	3 394 618	412	3 394 205	2 117 642
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	403 540	412	403 128	342 239
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 991 077		2 991 077	1 775 402
CREANCES DIVERSES (3)	17 715 831		17 715 831	17 977 125
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	27 866 692		27 866 692	41 845 657
DISPONIBILITES	23 835 977		23 835 977	3 346 427
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	60 701		60 701	36 574
TOTAL GENERAL	125 860 817	27 856 473	98 004 344	89 551 681
(1) Dont droit au bail			80 000	80 000
(2) Dont à moins d'un an			47 245	16 330
(3) Dont à plus d'un an				

BILAN

PASSIF	Clôture au 31/12/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/17 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	73 801 992	69 484 012
CAPITAL	3 500 067	3 500 067
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	3 295 302	3 295 302
RESERVES	62 688 641	58 107 736
RESERVE LEGALE	350 006	350 006
AUTRES RESERVES	62 338 635	57 757 730
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 317 980	4 580 904
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	73 801 992	69 484 012
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	457 838	551 323
PROVISIONS POUR RISQUES	457 838	247 524
PROVISIONS POUR CHARGES		303 799
DETTES (1)	23 744 513	19 516 345
DETTES FINANCIERES (2)	7 118 148	2 311 287
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	5 000 000	100 000
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	2 118 148	2 211 287
DETTES D'EXPLOITATION	16 455 418	16 609 300
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	11 037 942	10 803 960
DETTES FISCALES ET SOCIALES	5 055 356	5 513 859
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	362 120	291 480
DETTES DIVERSES	170 945	595 756
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	102 327	531 678
AUTRES DETTES DIVERSES	68 617	64 078
TOTAL GENERAL	98 004 344	89 551 681
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	2 288 670 21 455 842	3 172 355 16 343 990
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/12/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/17 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	127 634 512	122 983 010
VENTES DE MARCHANDISES	124 828 010	120 445 033
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	2 036 324	1 527 573
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	126 864 334	121 972 607
REPRISES SUR PROVISIONS	462 965	693 393
TRANSFERTS DE CHARGES	196 045	167 938
AUTRES PRODUITS	111 166	149 071
CHARGES D'EXPLOITATION	120 487 470	115 314 928
ACHATS DE MARCHANDISES	98 092 869	92 495 839
VARIATION DES STOCKS	(1 137 618)	194 801
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	87 098	42 027
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	9 338 715	8 625 129
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 998 729	1 964 263
SALAIRES ET TRAITEMENTS	8 296 232	7 857 824
CHARGES SOCIALES	2 385 626	2 302 429
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 187 969	1 368 065
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	202 701	153 165
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	27 214	302 534
AUTRES CHARGES	7 931	8 847
RESULTAT D'EXPLOITATION	7 147 041	7 668 081
PRODUITS FINANCIERS	61 231	168 363
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	14 824	8 225
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	46 400	160 137
REPRISES SUR PROVISIONS	6	
CHARGES FINANCIERES	124 670	127 285
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		6
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	124 573	126 069
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT	96	1 210
RESULTAT FINANCIER	(63 439)	41 077
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	7 083 602	7 709 158

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/12/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/17 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 337 450	330 537
SUR OPERATIONS DE GESTION	301 295	300
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	867 612	324 737
REPRISES SUR PROVISIONS	168 542	5 500
CHARGES EXCEPTIONNELLES	712 788	187 723
SUR OPERATIONS DE GESTION	810	193
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	335 400	72 728
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	376 577	114 801
RESULTAT EXCEPTIONNEL	624 662	142 814
PARTICIPATION DES SALAIRES	1 416 720	1 541 832
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 973 564	1 729 236
<i>Total des produits</i>	<i>129 033 193</i>	<i>123 481 910</i>
<i>Total des charges</i>	<i>124 715 213</i>	<i>118 901 005</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	4 317 980	4 580 904
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	466	469

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Depuis le 20 décembre 2018, la société HERIMAX est propriétaire de 22 304 actions sur les 22 313 actions composant le capital de la société DIRECT DISTRUBUTION. Elle est de ce fait devenue le principal actionnaire.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement, car il n'a pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Constructions :	20 ans	- Matériel de transport :	3 à 5 ans
- Agencements des constructions :	10 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans
- Matériel :	3 à 10 ans		

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 22 313 actions de 156.86 euros.

Fonds commercial

* TV-Hifi Saint-Pavace	Acquisition en 1970	53 357
* Presse	Acquisition le 01/07/2003	185 000
* Droit au bail parapharmacie	Acquisition le 29/10/2008	80 000
		318 357

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	394 241			394 241
Immobilisations corporelles	37 495 360	1 394 878	549 735	38 340 503
Immobilisations financières - titres	2 305 574	11 904	12	2 317 466
Immobilisations financières - créances	968 714	34 656	44 356	959 015
	41 163 889	1 441 438	594 102	42 011 225

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	75 884			75 884
Immobilisations corporelles	25 819 959	1 206 905	214 347	26 812 517
	25 895 843	1 206 905 (*)	214 347	26 888 402
(*) Dont dotation : . linéaire		797 517		
. dégressive		390 453		
. exceptionnelle		18 935		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	551 324	384 858	478 343	457 839
Dépréciations de l'actif immobilisé	765 370			765 370
Dépréciations de l'actif circulant	153 172	202 701	153 172	202 701
	1 469 866	587 559 (*)	631 515 (*)	1 425 910
(*) Dont : . exploitation		229 916	462 966	
. financier			6	
. exceptionnel		357 643	168 543	

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	228 409
- montants repris parce que devenus sans objet :	249 934

Les dotations aux provisions pour risques et charges se ventilent comme suit :

- un litige prud'homal :	28 657
- une provision pour charges liée aux véhicules de location :	25 875
- une provision pour redressement suite contrôle URSSAF :	24 986
- une provision pour charge liée à un rejet de CB :	1 340
- une provision pour litige commercial (*) :	304 000
	384 858

(*)Litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 304 000 €.

Les provisions pour risques et charges à la clôture de l'exercice se ventilent comme suit :

- une provision pour charge (véhicule de location) :	25 875
- une provision pour litiges prud'homaux :	101 638
- une provision pour litige commercial :	304 000
- une provision pour redressement suite contrôle URSSAF :	24 986
- une provision pour charge liée à un rejet de CB :	1 340
	457 839

Biens pris en crédit-bail

Néant

Créances : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	959 015	47 245	911 769
Acomptes versés sur commandes	1 462 189	1 462 189	
Créances d'exploitation	3 394 618	3 394 618	
Créances diverses	17 715 831	17 715 831	
Charges constatées d'avance	60 701	60 701	
	23 592 354	22 680 585	911 769

Dettes : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*) (**)	5 000 000	5 000 000		
Emprunts bancaires (1)				
Emprunts & dettes financières divers (2)	2 118 149	537 838	1 580 310	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	16 455 419	15 747 059		708 360
Dettes diverses	170 946	170 946		
Produits constatés d'avance				
	23 744 513	21 455 843	1 580 310	708 360

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires

-

(**) Effet remis à l'escompte

5 000 000

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice

-

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice

100 000

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales

10 719

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Plus-value latente au début de l'exercice	4 041 009
- Plus-value latente à la fin de l'exercice	4 504 630

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	88 921 212
- Drive	16 449 697
- Station-service	21 493 425
	<u>126 864 334</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	24
- Agents de maîtrise	12
- Employés	346
	<u>382</u>

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2017, qui s'élève à 482 467 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de développement dans le cadre du futur magasin à BENER.

Pour les salaires versés en 2018, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 484 649 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Remboursement TICFE	0	156 794
Remboursement URSSAF taux AT	0	144 501
Cession immobilisations corporelles	335 388	867 600
Cession immobilisations financières	12	12
Provision litige prud'homal	28 657	30 798
Provision litiges commercial	304 000	137 745
Pénalités amendes	222	0
Indemnité art 700 - litige prud'homal	400	0
Intérêts légaux - litige prud'homal	188	0
Amortissements exceptionnels sur mise au rebut	18 934	0
Dotation provision contrôle URSSAF	24 986	0
	712 787	1 337 450

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	708 360
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	708 360
	1 416 720

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 000 € et au taux de 33,1/3% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée d'éventuels crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	2 267 811
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-294 247
	1 973 564

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	1 826 478
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 28 %)	1 645 653

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	1 920 930	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application des règles de droit du travail.

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 34.45 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2017.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 762 158 €

Entreprises liées

	LIEES	AVEC LIEN DE PARTICIPATION
Participations	74 753	-
Créances rattachées à des participations	-	-
Créances diverses	16 805 080	-
Prêts	-	-
Emprunts et dettes financières divers	936	-
Produits de participation	-	-
Autres produits financiers	-	-
Charges financières	466	-

Filiales & participations à plus de 50 %	S.C.I. BENERMANS 72000 LE MANS R.C.S. 512 012 550	LE MANS VOYAGES 72000 LE MANS R.C.S. 403 912 702
Capital	2 000	7 650
Capitaux propres autres que le capital	-2 306 618	276 583
Quote-part du capital détenu	80%	100%
Valeur brute des titres détenus	1 600	73 153
Valeur nette des titres détenus	1 600	73 153
Prêts et avances consentis	16 805 080	-
Cautions & avals donnés	-	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	16 123	-
Résultat du dernier exercice clos	-340 596	-4 671
Dividendes encaissés	-	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.